

(N° 29.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire, du sieur *Guillaume Henri Francken*, préposé des douanes à Valensart.

(Voir le N° 167, session de 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Millendorff (Prusse), le 7 février 1801; il a épousé une femme belge dont il a plusieurs enfants. Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1831; de nouveaux renseignements réclamés par le Président de la Commission des Naturalisations nous apprennent qu'il a été employé, depuis 1826 à 1831, comme ouvrier dans une fabrique de tabac à Luxembourg, et qu'il s'y est bien comporté; il a contribué, comme volontaire du corps franc Luxembourgeois, à la conquête de l'indépendance de ce pays, et a toujours rempli ses devoirs de fonctionnaire d'une manière satisfaisante.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite, et sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 28 février de cette année, à la majorité de 44 suffrages contre 4.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.